

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RE1102 AFP et stage 1.2 : s'essayer à la profession en section 3			
Ancien Code	PERE1B12AFPS2	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEEB1120		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	210 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Lucrezia DI LEO (lucrezia.di.leo@helha.be) Andrea VECCHIO (andrea.vecchio@helha.be) Nathalie LEROY (nathalie.leroy@helha.be) David GORET (david.goret@helha.be) Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be) Joséphine FRAGAPANE (fragapanej@helha.be) Aude VANGILBERGEN (vangilbergena@helha.be) Séverine MULLER (severine.muller@helha.be)</p> <p>HELHa Loverval Fabienne MIGLIONICO (fabienne.miglionico@helha.be) Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be) Elise MOTTE (elise.motte@helha.be) Didier JOURNEE (didier.journee@helha.be) Isabelle HENRY (isabelle.henry@helha.be) Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degosserie@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre à l'étudiant de découvrir le fonctionnement d'une classe, la structure d'une leçon et mettre en oeuvre des premiers gestes professionnels en développant sa réflexivité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel**

- 1.2 Démontrer une compréhension des enjeux éthiques et une adhésion au respect des cadres déontologiques, règlementaires (administratifs) de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

Compétence 2 **Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective**

- 2.1 Participer activement à des dispositifs collaboratifs pour se développer individuellement (identifier ses besoins, partager ses acquis) et mobiliser l'intelligence collective au bénéfice de la croissance/progression de la communauté professionnelle/de pratique
- Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**
- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche
- 3.2 Démontrer une maîtrise de la langue française écrite et orale pour enseigner et communiquer de manière approfondie dans la langue d'enseignement dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession
- 3.4 Dans un collectif de professionnels, mettre en œuvre des pratiques pédagogiques inclusives et interdisciplinaires au bénéfice de l'apprentissage et du bien-être de tous les élèves et de la qualité du climat scolaire (bienveillance)
- 3.6 De manière transversale, intégrer les technologies numériques, l'éducation aux médias, l'EVRAS et la dimension de genre au bénéfice de la qualité des apprentissages
- Compétence 4 **Les compétences du praticien réflexif**
- 4.1 Au travers d'un portfolio réflexif de développement de l'identité professionnelle, mener une analyse critique de ses pratiques et de leur impact sur les élèves, individuellement et avec ses pairs, en s'appuyant sur la recherche et les sciences humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- Respecter le cadre
- Faire preuve d'une attitude professionnelle
- À la suite des expériences et observations vécues lors des stages et cours d'AFP, dresser sa vision d'un enseignant idéal et expliciter son rôle comme acteur du changement
- Collaborer activement/co-construire avec ses pairs, maitres de stage, professeurs/formateurs d'enseignants... dans un travail d'équipe
- Garder des traces écrites du travail collaboratif, du co-enseignement et de la co-intervention
- Maîtriser la matière, en faisant preuve de rigueur et de précision dans les savoirs abordés
- Adapter le contenu au niveau des élèves en tenant compte d'éventuels prérequis
- Déterminer les objectifs et compétences à atteindre en adéquation avec le programme en tenant compte d'éventuels prérequis
- Adopter un registre de langue approprié à l'interlocuteur et à la situation
- Veiller à l'articulation, au débit, à la fluidité, à la hauteur, à l'intonation et au rythme de la voix
- Maîtriser l'orthographe et les règles d'expression écrite dans toutes les productions professionnelles (préparation - évaluation - tableau)
- Utiliser un vocabulaire précis et accessible au public
- Communiquer des consignes claires et précises
- Identifier des règles de classe explicites et propices à un climat d'apprentissage
- Organiser, stocker et protéger des données numériques dans le respect des réglementations (copies d'élèves, résultats, extraits vidéos...)
- Créer ou choisir de manière critique et utiliser, seul ou en équipe, des outils d'observation
- Adopter une attitude d'ouverture et tenir compte des remarques et conseils
- Accepter de remettre en question sa pratique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERE1B12AFPS2A	AFP 1.2 : s'essayer à la profession en section 3	150 h / 4 C
PERE1B12AFPS2B	Stage 1.2 : s'essayer à la profession en section 3	60 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERE1B12AFPS2A	AFP 1.2 : s'essayer à la profession en section 3	40
PERE1B12AFPS2B	Stage 1.2 : s'essayer à la profession en section 3	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
 Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 1.2 : s'essayer à la profession en section 3			
Ancien Code	13_PERE1B12AFPS2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEEB1121		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	150 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Fabienne MIGLIONICO (fabienne.miglionico@helha.be) Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be) Elise MOTTE (elise.motte@helha.be) Didier JOURNEE (didier.journee@helha.be) Isabelle HENRY (isabelle.henry@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les AFP contribuent à placer théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque, tant du point de vue psychopédagogique que didactique. Cette activité d'apprentissage a pour objectif de découvrir le fonctionnement d'une classe, la structure d'une leçon et mettre en oeuvre des premiers gestes professionnels en développant sa réflexivité. Les AFP mettent l'accent sur les représentations du métier et sur l'apprentissage dans toute sa complexité et préparent les étudiants pour leurs stages. Durant les séances, les étudiants seront encadrés, parfois en co-enseignement, par un ou plusieurs enseignant(s) du secondaire (Maitre(s) de formation pratique), un ou plusieurs didacticiens et un psychopédagogue. Les AFP sont obligatoires pour tous et conditionnent l'accès aux stages (cf. Plaquette Stages)

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Domaine 1 : LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL (AAT 1, 2 et 3)
C2 : Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession

2.1. Respecter le cadre :

- Communiquer adéquatement (absences, changements, prise de contact ...) avec politesse et sans erreurs de langage avec la Haute École (direction, secrétariat, maître-assistant, MFP ...) et les lieux de stage (direction, maître de stage ...)
- Gérer l'aspect administratif du stage (horaire, conventions, accords de collaboration, attestations, rapport, évaluation ...)
- Respecter les règles institutionnelles des lieux de stage (notamment le secret professionnel et la tenue vestimentaire)

2.2. Faire preuve d'une attitude professionnelle :

- Être ponctuel et respecter les échéances (en stage et pour la remise des documents et préparations de leçon)
- Respecter les règles de savoir-vivre envers tous les partenaires.
- Manifester de l'intérêt par rapport aux apprentissages des élèves
- Analyser et dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés et ses émotions
- Réagir adéquatement aux changements
- Traiter l'élève avec dignité et respect

2.3. À la suite des expériences et observations vécues lors des stages et cours d'AFP, dresser sa vision d'un

enseignant idéal et expliciter son rôle comme acteur du changement.

Domaine 2 : LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE (AAT 4)

C5 : Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement : Volet A

- 5.1. Maîtriser la matière, en faisant preuve de rigueur et de précision dans les savoirs abordés
- 5.2. Adapter le contenu au niveau des élèves en tenant compte d'éventuels prérequis

C6 : Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement : Volet B

- 6.1. Déterminer les objectifs et compétences à atteindre en adéquation avec le programme

C7 : Maîtriser la langue française écrite et orale et/ou la langue cible de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession

- 7.1. Adopter un registre de langue approprié à l'interlocuteur et à la situation
- 7.2. Veiller à l'articulation, au débit, à la fluidité, à la hauteur, à l'intonation et au rythme de la voix
- 7.3. Maîtriser l'orthographe et les règles d'expression écrite dans toutes les productions professionnelles (préparation - évaluation - tableau)
- 7.4. Utiliser un vocabulaire précis et accessible au public
- 7.5. Communiquer des consignes claires et précises

C8 : Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

- 8.1. Identifier des règles de classe explicites et propices à un climat d'apprentissage.

C9 : Maîtriser l'intégration des supports didactiques et technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques

- 9.1. Organiser, stocker et protéger des données numériques dans le respect des réglementations (copies d'élèves, résultats, extraits vidéos...)

Domaine 4 : LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF (AAT 11)

C11 : Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité

- 11.1. Créer ou choisir de manière critique et utiliser, seul ou en équipe, des outils d'observation des pratiques du maître de stage
- 11.2. Adopter une attitude d'ouverture et tenir compte des remarques et conseils
- 11.3. Accepter de remettre en question sa pratique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

Les séances de cours se construiront autour de/d' :

- observations et analyses de situations d'apprentissage réelles ou simulées ;
- échanges autour de ses représentations en lien avec les gestes professionnels ;
- observations et analyses de la structure de préparations de leçon ;
- activités d'analyse et d'appropriation d'activités d'apprentissage existantes ;
- activités de mise en pratique de quelques gestes professionnels sélectionnés au service de l'activité des élèves ;
- discussions, analyses, apports théoriques à propos d'activités vécues ;
- analyses réflexives sur les pratiques d'enseignement ;

afin d'initier sa boîte à outils professionnels.

Durant les heures d'autonomie (présentielles ou non), l'étudiant sera amené à effectuer des recherches et à préparer des travaux individuels ou en groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative en cours d'avancement (feed-backs personnalisés).

Sources et références

Programmes d'enseignement, socles de compétences, référentiels du pacte d'excellence, manuels scolaires et toute ressource présentée en classe.

Plaquette de présentation des modalités de stage.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours, powerpoint, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence, sites internet en lien avec la pratique professionnelle.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs de l'UE. Cette épreuve intégrée consistera en la remise d'un portfolio personnel et d'une défense de celui-ci.

Selon cette épreuve intégrée, une note unique pour toute l'UE sera établie.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non valide. Si un étudiant décide de ne pas effectuer ses stages, l'UE sera considérée comme non valide au Q2 et au Q3.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant le stage est obligatoire pour que l'étudiant puisse partir en stage.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% sur l'ensemble des séances de cours est obligatoire pour que l'épreuve intégrée soit validée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée en août (remise d'un portfolio et défense de celui-ci). Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage.

L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. Les modalités du Q3 sont identiques à celes du Q2.

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
 Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 1.2 : s'essayer à la profession en section 3			
Ancien Code	13_PERE1B12AFPS2B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEEB1122		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degosserie@helha.be) Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be) Elise MOTTE (elise.motte@helha.be) Didier JOURNEE (didier.journee@helha.be) Isabelle HENRY (isabelle.henry@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour intention de permettre à l'étudiant de mobiliser, combiner et d'intégrer différentes ressources disciplinaires et psychopédagogiques en lien avec des situations professionnelles.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Domaine 1 : LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL (AAT 1, 2 et 3)

C2 : Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession

2.1. Respecter le cadre :

- Communiquer adéquatement (absences, changements, prise de contact ...) avec politesse et sans erreurs de langage avec la Haute École (direction, secrétariat, maître-assistant, MFP ...) et les lieux de stage (direction, maître de stage ...)
- Gérer l'aspect administratif du stage (horaire, conventions, accords de collaboration, attestations, rapport, évaluation ...)
- Respecter les règles institutionnelles des lieux de stage (notamment le secret professionnel et la tenue vestimentaire)

2.2. Faire preuve d'une attitude professionnelle :

- Être ponctuel et respecter les échéances (en stage et pour la remise des documents et préparations de leçon)
- Respecter les règles de savoir-vivre envers tous les partenaires.
- Manifester de l'intérêt par rapport aux apprentissages des élèves
- Analyser et dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés et ses émotions
- Réagir adéquatement aux changements
- Traiter l'élève avec dignité et respect

2.3. À la suite des expériences et observations vécues lors des stages et cours d'AFP, dresser sa vision d'un enseignant idéal et expliciter son rôle comme acteur du changement.

Domaine 2 : LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE (AAT 4)

C5 : Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution

scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement : Volet A

5.1. Maîtriser la matière, en faisant preuve de rigueur et de précision dans les savoirs abordés

5.2. Adapter le contenu au niveau des élèves en tenant compte d'éventuels prérequis

C6 : Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement : Volet B

6.1. Déterminer les objectifs et compétences à atteindre en adéquation avec le programme

C7 : Maîtriser la langue française écrite et orale et/ou la langue cible de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession

7.1. Adopter un registre de langue approprié à l'interlocuteur et à la situation

7.2. Veiller à l'articulation, au débit, à la fluidité, à la hauteur, à l'intonation et au rythme de la voix

7.3. Maîtriser l'orthographe et les règles d'expression écrite dans toutes les productions professionnelles (préparation – évaluation – tableau)

7.4. Utiliser un vocabulaire précis et accessible au public

7.5. Communiquer des consignes claires et précises

C8 : Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

8.1. Identifier des règles de classe explicites et propices à un climat d'apprentissage.

C9 : Maîtriser l'intégration des supports didactiques et technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques

9.1. Organiser, stocker et protéger des données numériques dans le respect des réglementations (copies d'élèves, résultats, extraits vidéos...)

Domaine 4 : LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF (AAT 11)

C11 : Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité

11.1. Créer ou choisir de manière critique et utiliser, seul ou en équipe, des outils d'observation des pratiques du maître de stage

11.2. Adopter une attitude d'ouverture et tenir compte des remarques et conseils

11.3. Accepter de remettre en question sa pratique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Deux semaines de stage d'observation participante sont organisées.

La première semaine de stage se déroulera dans notre Haute Ecole. Les étudiants animeront et observeront des ateliers à destination d'élèves du secondaire. Ces ateliers seront préparés, avec les enseignants, lors des AFP et des séances d'accompagnement de stage.

La deuxième semaine se déroulera dans une école de l'enseignement secondaire : l'étudiant accompagne son ou ses maître(s) de stage, essentiellement dans une démarche d'observation. Un volume compris entre 5 et 7 heures (sur les 16h d'observation) sera consacré à une participation active du stagiaire. Durant ces heures de participation active, l'étudiant met en pratique, accompagné du maître de stage, des activités d'apprentissage conçues par ce dernier. Il revient à l'étudiant de prendre contact avec son école de stage pour établir son horaire et rencontrer au préalable ses maîtres de stage.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant le stage est obligatoire pour que l'étudiant puisse partir en stage.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% sur l'ensemble des séances de cours est obligatoire pour que l'épreuve intégrée soit validée.

Démarches d'apprentissage

La préparation des stages est étroitement articulée aux AFP : consignes concernant les modalités et exigences des stages ; apprentissages et suivi de démarches d'observation et de mise en œuvre d'activités d'enseignement ; réflexivité sur ces observations et expérimentations.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative en cours d'avancement (feed-backs personnalisés).

Sources et références

Programmes d'enseignement, socles de compétences, référentiels du pacte d'excellence, manuels scolaires et toute ressource présentée en classe.

Plaquette de présentation des modalités de stage.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours, powerpoint, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence, sites internet en lien avec la pratique professionnelle, sites internet des écoles de stage.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs de l'UE. Cette épreuve intégrée consistera en la remise d'un portfolio personnel et d'une défense de celui-ci. Selon cette épreuve intégrée, une note unique pour toute l'UE sera établie.

Les modalités du Q3 sont similaires à celles du Q2.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non valide. Si un étudiant décide de ne pas effectuer ses stages, l'UE sera considérée comme non valide au Q2 et au Q3 (car stages non remédiables).

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée en août (remise d'un portfolio et défense de celui-ci). Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage.

L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).